AR CONTROLE DE LEGALITE : 026-200068229-20240213-016_2024-DE
en date du 20/02/2024 ; REFERENCE ACTE : 016_2024

**COMMUNAUTE DE COMMUNES**
**DES BARONNIES EN DROME PROVENÇALE**

# REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
# CONSEIL COMMUNAUTAIRE
## Séance du 13 février 2024 à 18h00 à Buis-les-Baronnies

Le Conseil communautaire, convoqué le 7 février 2024 par le Président, M. Thierry DAYRE, s'est réuni en session ordinaire dans la salle des fêtes La Palun à Buis-les-Baronnies.

**Secrétaire de séance :** Madame Isabelle TEISSEYRE

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance :** 97
**Nombre de voix délibératives** : 72

**Etaient présents : 56 (dont 5 suppléants)**

Marc HAMARD - Éric RICHARD - Christian THIRIOT - Jean-Luc PERNET (suppléant) - Daniel CHARRASSE - José FERNANDES - Sébastien BERNARD - Rémy CLEMENT - André DONZE - Pascale ROCHAS - Michel TREMORI - Philippe CAHN - Jean-Michel LAGET - Laurence CHAUDET - Denis CONIL - Patricia GIELLY - Eric LYOBARD - Gérard TRUPHEMUS – Michel VINCENT (suppléant) - Pascal CIRER-METHEL - Jérôme BOMPARD - Michel GREGOIRE - Lionel ESTEVE - Philippe LEDESERT - Augustin CLEMENT - Roland PEYRON - Stéphane DECONINCK - Gérard CHAPPON (suppléant) - Didier LAFFITTE - Monique BOTTINI - Thierry DAYRE - Jean-Luc GREGOIRE - Pascal LANTHEAUME –Aurélie LOUPIAS - Nadia MACIPE - Jean-Jacques MONPEYSSEN - Odile PILOZ - Isabelle TEISSEYRE - Roger VIARSAC - Mireille QUARLIN - Alain MONGE - Alan PUSTOCH - Martial BONNEFOY - Olivier SALIN -Fabienne BARBANSON - Claude CHAMBON - Jean GARCIA - Alain LABROT - Christelle RUYSSCHAERT - Alain FRACHINOUS - Christine ROUSSIN - Claude BAS – Jessica PERRAUD-JARJAYE (suppléante) - Alain NICOLAS – Gérard NELH (suppléant) - Claude SOMAGLINO

**Etaient absents ou excusés : 30**

Lionel FOUGERAS - Gines ACHAT - François GROSS - Juliette HAÏM - Sébastien ROUSTAN - Yoann GRONCHI - Sébastien DUPOUX - Mathieu ANDRE - Jean-Marc PELACUER - Monique BALDUCHI - Brigitte DUC - Christian CORNILLAC - François GIRAUD - Stéphanie POUYET - Didier GILLET - Sylvie GARNERO - Géraud BONTOUX - Thierry TATONI - Serge ROUX - Gilles RAVOUX - Gilbert MORIN - Annelise FAREL - Didier GIREN - Véronique CHAUVET - Nadège RANCON - Jean-Claude GRAS - Gérard PEZ - Eliane GAUTHIER - Jacques NIVON - Marie-Christine LAURENT

**Excusés ayant donné pouvoir : 16**

Annie FEUILLAS a donné pouvoir à Martial BONNEFOY - Odile TACUSSEL a donné pouvoir à Alain NICOLAS - Laurent CHAREYRE a donné pouvoir à Philippe CAHN - Aurore AMOURDEDIEU a donné pouvoir à Fabienne BARBANSON - Martine BERGER-SABATIER a donné pouvoir à Roger VIARSAC - Florence BOUNIN a donné pouvoir à Nadia MACIPE - Christian CARRERE a donné pouvoir à Jean-Luc GREGOIRE - Pierre COMBES a donné pouvoir à Thierry DAYRE - Didier ROUSSELLE a donné pouvoir à Pascal LANTHEAUME - Christian TEULADE a donné pouvoir à Monique BOTTINI - Jean-Louis NICOLAS a donné pouvoir à José FERNANDES - Marc BOMPARD a donné pouvoir à Didier LAFFITTE - Muriel BREDY a donné pouvoir à Pascale ROCHAS - Alexandre PENIGAUT a donné pouvoir à Philippe LEDESERT - Sylvie BOREL a donné pouvoir à Olivier SALIN - Marie-Pierre MONIER a donné pouvoir à Claude SOMAGLINO

**Economie – Agriculture – Artisanat – Commerce - ZAE**

Rapporteur : Jean-Jacques MONPEYSSEN

## Agriculture

### 016-2024 Convention de mise à disposition d'un terrain sur la ZA du Grand Tilleul

**Vu** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (Loi NOTRe) qui renforce les compétences des communautés de communes et d'agglomération et qui prévoit, notamment, le transfert obligatoire, à compter du 1er janvier 2017, des zones d'activités économiques (ZAE) ; il n'existe cependant pas de définition légale d'une ZAE.

**Considérant** que la Brasserie des Tilleuls souhaite produire son propre houblon pour maîtriser l'ensemble de la chaîne de fabrication d'une partie de ses bières ;

**Considérant** que, pour cela, elle souhaite aménager un espace dédié à la création d'une houblonnière à proximité immédiate de sa brasserie ;

**Considérant** que la Commune de Nyons dispose d'un espace de 1 000 m² environ située entre l'arrière de la brasserie et la route départementale 94 (parcelle cadastrée AE 0987 en partie). Cette parcelle a été mise à disposition de la CCBDP lors du transfert de la zone d'activités du Grand Tilleul. Cette parcelle est inconstructible et est aménagée en pelouse.

**Considérant** que la création d'une houblonnière à cet endroit permettrait, d'une part, pour l'entreprise, de maîtriser la provenance de sa matière première et d'autre part, pour les collectivités, de promouvoir le développement des circuits-courts via la mise en œuvre d'opérations exemplaires de ce type.

La Brasserie des Tilleuls, la CCBDP et la Commune de Nyons signeront une convention de mise à disposition d'une partie de la parcelle AE 0987 (environ 1 000 m²) à titre gratuit, pour une durée de 9 ans.

L'entreprise réalisera les aménagements nécessaires à la création et à la production de cette houblonnière (aménagement du terrain, système de récupération des eaux de pluie, installation d'équipements divers) et s'engagera à respecter la réglementation en vigueur.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et procédé au vote décide**

**POUR : 72**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**D'ACCEPTER** la mise à disposition gratuite de la parcelle AE 0987 à la Brasserie des Tilleuls aux conditions énoncées dans la convention ;

**D'AUTORISER** le Président à signer la convention de mise à disposition de la parcelle AE 0987 ;

**DE MANDATER** le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Le Président

Thierry DAYRE

COMMUNAUTE de COMMUNES BARONNIES en DROME PROVENCALE 26110 NYONS

Transmission en préfecture le : 20/02/2024

Mise en ligne le : 21/02/2024

Ampliation à :